

Comptes-courants

Nous extrayons d'une statistique publiée par le ministre de l'intérieur viennois sur la criminalité en Autriche les intéressants renseignements qui suivent :

Au 1^{er} janvier 1893, il y avait dans les prisons autrichiennes 8.986 hommes et 1,334 femmes, auxquels sont venus s'ajouter, dans le courant de l'année, 5,172 hommes et 533 femmes. En déduisant le nombre de ceux qui ont été libérés au cours de cette même année, soit 5,009 hommes et 551 femmes, on voit que les chiffres se maintiennent tous les ans à peu près au même niveau : la moyenne du nombre des détenus calculée par jour est de 9,042 hommes et 1.302 femmes.

Parmi ces détenus, 42 0/0 (39 0/0 seulement pour les femmes) étaient âgés de 20 à 30 ans ; 2 0/0 environ avaient de 14 à 16 ans et 4 0/0 plus de 60 ans.

Au point de vue de la nationalité, on comptait 57 0/0 d'Allemands, 40 0/0 de Slaves du Nord et 9 0/0 de Slaves méridionaux.

Au point de vue des condamnations antérieures, 58 0/0 étaient des récidivistes, 9 0/0 d'entre eux avaient, au moment de leur première condamnation, de 14 à 16 ans, et 1 1/2 0/0 plus de 60 ans ; 9 0/0 avaient déjà subi plus de cinq condamnations et 23 0/0 plus de deux.

L'ensemble des travaux exécutés par ces prisonniers s'élevait à la somme de 507,970 florins, dont 368,448 attribuables à l'Etat et 137,552 aux détenus. Les frais d'entretien de chaque détenu s'élèvent, en moyenne, à 18 kreutzers par jour.

De Faure,
De celui que leurs votes
Ont proclamé phénix :
J'ai nommé Félix,
Et non de celui qui a des bottes,
Je veux dire Sébastien,
Comme on chantait sous l'empire.
Et pour un journaliste, le pire
Voyez-vous, c'est d'avoir du maintien
En vers, en prose,
Et contre tous.

Pas un membre des classes gouvernantes, pas un *filz à papa* n'était là.

Diab!e! une Révolution éclatait qui n'était représentée ni par un avocat, ni par un député, ni par un général, ni même par un journaliste! La tradition était rompue; dans le livre de l'histoire, on avait tourné une page, on entamait un nouveau chapitre.

Ce peuple, maître et seul maître, car la Commune n'était qu'un pouvoir moral, se fit à lui-même sa police et sa magistrature et n'eut pas à réprimer un seul délit. Les plus riches comme les plus pauvres magasins restèrent ouverts ainsi qu'aux jours de la plus grande confiance.